

## La taxe sur la valeur ajoutée en 2021

En 2021, 3,9 millions ont déposé une déclaration de TVA pour un montant de « TVA économique » de 164 milliards d'euros, contre 149 milliards d'euros en 2020, soit une augmentation de 10,0 %. Par rapport à 2019, dernière année d'activité avant-crise, la TVA économique de 2021 a progressé de 5,5 %. En prenant en compte la TVA brute assise sur les produits pétroliers qui est intégrée aux déclarations de TVA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la TVA économique s'élève à 176 milliards d'euros pour cette même année. Par rapport à 2020, la TVA économique déclarée par les entreprises a augmenté pour la majorité des secteurs d'activité et pour toutes les catégories d'entreprises. En outre, près de trois quarts des entreprises ayant déposé une déclaration de TVA ont généré un montant de TVA économique positif de 224 milliards d'euros et un quart ont généré un crédit de TVA de 59 milliards d'euros, contre respectivement 203 milliards et 53 milliards d'euros en 2020.

### En 2021, la « TVA économique » augmente par rapport au niveau d'avant crise en 2019 de 5,5 %

La « TVA économique » [définition dans l'encadré 2] déclarée par l'ensemble des entreprises ayant déposé une déclaration de TVA s'élève à 164 milliards d'euros en 2021, en hausse de 10,0 % par rapport à 2020, la plus importante des dix dernières années [graphique 1].

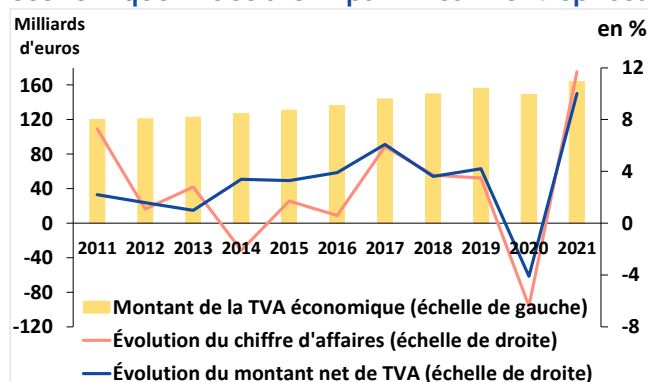
#### Encadré 1 : Remarque méthodologique

La présente publication s'appuie sur les données présentes dans les déclarations de TVA déposées par les entreprises. En 2021, les déclarations de TVA intègrent la TVA brute assise sur les produits pétroliers. Cette dernière était auparavant recouvrée par la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). En revanche, la TVA déductible relative aux produits pétroliers était déjà intégrée au calcul de la TVA économique. Lorsque les évolutions entre 2020 et 2021 sont présentées, les montants spécifiques à la TVA brute assise sur produits pétroliers ne sont pas intégrés en 2021 afin de conserver un champ constant. D'autre part, la TVA économique se rapproche de la TVA budgétaire, mais n'y est pas égale en raison des décalages entre déclarations et paiements. De plus, la TVA budgétaire correspond à la différence entre la TVA encaissée et les dépenses de TVA (remboursement de crédit de TVA et contentieux) au cours d'une année civile. Les montants indiqués dans cette publication ne prennent pas en compte les réclamations contentieuses pouvant venir en déduction des montants de TVA à payer.

Cette augmentation s'explique par le contrecoup de la forte baisse de l'activité économique en 2020, en lien avec la crise sanitaire et les différentes mesures de restriction qui l'ont accompagnée. En effet, le chiffre d'affaires des entreprises augmente de 11,7 % sur la même période, ce qui confirme un rebond d'activité. En outre, en comparant avec 2019, dernière année d'activité avant-crise, le chiffre d'affaires 2021 a progressé de 4,6 % et la TVA économique 2021 de 5,5 %.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la TVA brute assise sur les produits pétroliers est intégrée dans les déclarations de TVA reçues par la direction générale des finances publiques (DGFiP). En prenant en compte cette « TVA pétrole », le montant total de TVA économique des entreprises s'élève à 176 milliards d'euros en 2021 [encadré 1].

#### Graphique 1 : Évolution de la TVA économique et du chiffre d'affaires et montant de TVA économique déclaré par les entreprises



**Lecture :** En 2021, la TVA économique déclarée par les entreprises s'élève à 164 milliards d'euros. Le taux d'évolution du chiffre d'affaires est de 11,7 % et celui de la TVA économique de 10,0 %.

**Champ :** Entreprises déposant une déclaration de TVA.

**Source :** Fichier des déclarations de TVA relatives aux années 2010 à 2021, DGFiP.

## 3,9 millions d'entreprises ont déposé une déclaration de TVA (+5,2 % par rapport à 2020)

En 2021, 7,5 millions d'entreprises sont assujetties à la TVA, soit une hausse de 11 % par rapport à 2020. Parmi ces entreprises, 3,6 millions bénéficient du régime de la franchise en base, nombre en hausse de 16 % par rapport à 2020, et ne déposent pas de déclaration de TVA, c'est le cas par exemple des auto-entrepreneurs. Grâce à ce dispositif, lorsque le chiffre d'affaires d'une entreprise ne dépasse pas pour l'année 2021 les seuils de 85 800 euros pour les ventes et l'hébergement et 34 400 euros pour les prestations de services, elle ne collecte pas de TVA et ne peut pas déduire de TVA payée sur les biens et services nécessaires à son activité.

Pour le reste, 3,9 millions d'entreprises ont déposé une déclaration de TVA. Ce nombre est en augmentation de 5,2 % par rapport à 2020, soit 195 000 entreprises supplémentaires. L'activité des entreprises ayant déposé une déclaration génère en moyenne par entreprise une TVA économique de 42 000 euros en 2021, contre 40 200 euros en 2020, soit une hausse de 4,5 %. Ce montant moyen prend en compte les montants déclarés par l'ensemble des entreprises, y compris celles générant un crédit de TVA au cours de l'année.

Trois quarts des entreprises ayant déposé une déclaration payent de la TVA sur l'ensemble de l'année. Il s'agit d'entreprises qui collectent plus de TVA qu'elles n'en déduisent dans le cadre de leurs activités hors report de crédit TVA sur l'ensemble de l'année. Ces dernières déclarent une TVA économique de 224 milliards d'euros en 2021 (+10 % par rapport à 2020), soit un montant moyen de TVA économique de 78 000 euros par entreprise en 2021, contre 74 000 euros par entreprise en 2020.

## Entre 2020 et 2021, le TVA économique augmente pour la majorité des secteurs d'activité

En 2021, les entreprises ont, dans l'ensemble, connu une hausse de leur activité après la crise sanitaire et économique de 2020. La TVA économique a augmenté de 10,0 % pendant cette période. Néanmoins, la TVA économique déclarée par les entreprises de trois secteurs a connu une légère baisse entre 2020 et 2021 [tableau 1].

Ainsi, le secteur « commerce et transport », qui réalise 34 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises, voit sa TVA économique augmenter de 3,4 % entre 2020 et 2021, passant de 61 à 63 milliards d'euros. Cette augmentation est modeste comparativement à celle d'autres secteurs mais la TVA économique des « commerces et transports » avait continué à augmenter au moment de la crise sanitaire (+2,4 % entre 2019 et 2020). Toutefois, le secteur enregistre une légère baisse de son chiffre d'affaires (-3,6 %). Il est à noter que le secteur, au-delà de ces montants, collecte une grande partie de la TVA brute assise sur les produits pétroliers (7,5 milliards d'euros sur 12,1 milliards).

Les entreprises du secteur de l'« industrie », le deuxième secteur d'activité les plus important en terme de chiffre d'affaires, ont vu leur TVA économique progresser de 30,8 % entre 2020 et 2021, grâce notamment à une augmentation de leur chiffre d'affaires de 18,5 %. Leur TVA économique 2021 a dépassé celle d'avant-crise (+16,6 % entre 2019 et 2021).

La TVA économique du secteur « hébergement et restauration » a fortement augmenté entre 2020 et 2021 (48 %). Cette évolution marque un rebond alors que le secteur avait été durement touché (-35 % de chiffre d'affaires entre 2019 et 2020) par les restrictions administratives liées à la crise sanitaire. Les entreprises de ce secteur n'ont malgré tout pas retrouvé leur niveau d'activité d'avant-crise, leur TVA économique 2021 étant inférieur de 67 % à celui de 2019.

La TVA économique des « activités financières et d'assurance » a également fortement augmenté entre 2020 et 2021 (+45,8 %), malgré une baisse de chiffre d'affaires. Cela s'explique en partie car la part du chiffre d'affaires taxable en 2021 est plus importante qu'en 2020 (49 % contre 41 %).

Les entreprises du secteur des « activités immobilières » incluant les marchands de biens, les locations et exploitations de biens immobiliers ainsi que les agences immobilières ont enregistré une hausse de 1,4 % de leur TVA économique entre 2020 et 2021. Néanmoins, elles ne sont pas parvenues à retrouver le niveau de l'année avant la crise sanitaire (-4,4 % entre 2019 et 2021).

Enfin, la TVA économique du secteur des « activités spécialisées et de soutien », englobant les activités juridiques, de sièges sociaux, d'ingénierie et celles liées à l'emploi, progresse de 18,6 % entre 2020 et 2021. Ce secteur d'activité n'avait été que très peu impacté par la crise sanitaire (-1,6 % entre 2019 et 2020).

Les entreprises du secteur de l'« agriculture » ont connu une hausse de leur chiffre d'affaires en 2021 (+10,1 %). Malgré cela, leur TVA économique est en baisse (-2,1 milliards d'euros en 2020 contre -2,2 milliards d'euros en 2021). En effet, la hausse de la TVA déduite au titre des charges de fonctionnement est plus forte que celle de la TVA collectée.

La TVA économique du secteur de la « construction » a connu une baisse de 2,6 % entre 2020 et 2021 malgré une hausse de près de 10 % de son chiffre d'affaires sur la même période. Cela s'explique également par le fait que les dépenses nécessaires à l'activité des entreprises du secteur ont augmenté de façon plus importante que le chiffre d'affaires.

Le secteur « information et communication » a vu sa TVA économique diminuer légèrement entre 2020 et 2021 (-1,7 %). Les entreprises de ce secteur avaient connu une hausse de la TVA économique lors de la crise sanitaire en 2020 (+4,6 % de TVA économique par rapport à 2019). La TVA économique du secteur est supérieure à celle de l'année d'avant-crise (+2,8 %).

**Tableau 1 : Répartition du chiffre d'affaires et de la TVA économique en 2021 (hors et avec TVA assise sur produits pétroliers) par secteur d'activités et leur évolution entre 2020 et 2021**

Secteurs d'activités	Nombre d'entreprises (en milliers)	Chiffre d'affaires (en Mds€)	Évolution du chiffre d'affaires (en %)	TVA économique (en Mds€)	Évolution de la TVA économique (en %)	Montant moyen de TVA économique (en €)	TVA économique, produits pétroliers inclus (en Mds€)
Agriculture (1,9%)	363,9	102,8	10,1	-2,2	-4,3	-6 175	-2,2
Industries (23,2%)	202,4	1 275,9	18,5	17,3	30,8	85 430	21,7
Construction (6,7%)	413,0	369,2	9,8	14,0	-2,6	33 990	14,0
Commerce et transports (34,1%)	646,7	1 872,2	-3,6	63,4	3,4	97 996	70,9
Hébergement et restauration (1,4%)	202,7	74,7	11,1	0,9	48,0	4 622	0,9
Information et communication (4,0%)	108,0	221,6	-3,8	12,7	-1,7	118 075	12,8
Activités financières et d'assurance (5,7%)	113,0	312,9	-16,5	5,5	45,8	48 541	5,5
Activités immobilières (2,8%)	931,9	154,2	13,8	6,2	1,4	6 693	6,2
Activités spécialisées et de soutien (17,1%)	648,9	937,2	77,6	42,1	18,6	64 934	42,3
Administration, enseignement, santé (1,3%)	66,9	73,8	-0,1	-0,1	43,8	-2 152	-0,1
Autres activités (1,8%)	217,1	99,4	61,1	4,4	20,9	20 265	4,4
<b>Ensemble</b>	<b>3 914,5</b>	<b>5 493,9</b>	<b>11,7</b>	<b>164,3</b>	<b>10,0</b>	<b>41 962</b>	<b>176,4</b>

**Note :** Le poids respectif dans l'économie de chaque secteur d'activité est indiqué entre parenthèses dans la première colonne. Il est calculé à partir des chiffres d'affaires déclarés en 2021 dans l'ensemble des déclarations de TVA. Par ailleurs, la baisse de 4,3 % de la TVA économique du secteur agricole correspond à une baisse de -2,1 à -2,2 milliards d'euros du montant de TVA économique.

**Lecture :** En 2021, 202 400 entreprises du secteur de l'industrie ont réalisé un chiffre d'affaires de 1 276 milliards d'euros et ont généré 17 milliards d'euros de TVA, montant en hausse de 30,8 % par rapport à 2020.

**Champ :** Entreprises déposant une déclaration de TVA.

**Source :** Fichier des déclarations de TVA relatives aux années 2020 et 2021.

### Toutes les catégories d'entreprise ont connu une hausse de leur TVA économique en 2021

Le chiffre d'affaires et la TVA économique de l'ensemble des catégories d'entreprise ont augmenté entre 2020 et 2021 [tableau 2]. La TVA économique des 300 grandes entreprises (GE) est passée de 22,0 milliards à 24,3 milliards d'euros entre 2020 et 2021, soit une augmentation de 10,5 %. Les très petites entreprises (TPE) ont également vu leur TVA économique progresser de 9,3 % sur la même période. Ces dernières qui regroupent 94 % des entreprises ayant déposé une déclaration de TVA ne représentent que 14 % du montant du chiffre d'affaires et 16 % de la TVA économique. La TVA économique des petites et moyennes entreprises (PME) a augmenté de 10,9 % entre 2020 et 2021 et s'élève à 61 milliards d'euros quand celui des entreprises de taille intermédiaire (ETI) progresse de 12,3 % et atteint 53 milliards d'euros.

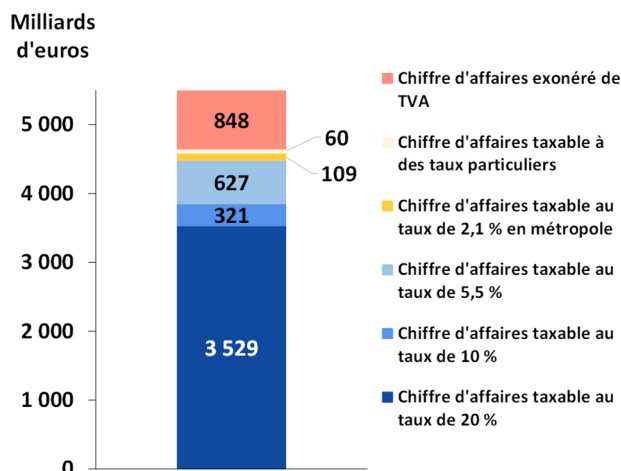
Par ailleurs, la TVA assise sur les produits pétroliers est essentiellement collectée par les ETI et les grandes entreprises. Les TPE et PME ne collectant que 0,5 milliard d'euros sur les 12,1 milliards de « TVA pétrole ».

### La répartition du chiffre d'affaires 2021 selon le taux de taxation à la TVA retrouve une structure proche de celle d'avant crise

Les entreprises ayant déposé une déclaration de TVA ont déclaré un chiffre d'affaires de 5 494 milliards d'euros en 2021 dont 4 646 milliards sont taxables à la TVA. Le montant des opérations exonérées de TVA s'élève à 848 milliards d'euros en 2021 [graphique 2]. Ce montant a augmenté de 70 milliards d'euros entre 2020 et 2021 mais sa part dans le chiffre d'affaires est relativement stable (15,8 % contre 15,4 % respectivement). Les entreprises déposant une déclaration et ne payant pas de TVA sont essentiellement des entreprises effectuant des opérations exonérées de TVA, comme par exemple les exportations, les livraisons intra-communautaires, les activités médicales ou certaines opérations bancaires.

L'évolution du chiffre d'affaires taxable à la TVA entre 2020 et 2021 (+12,2 %) est proche de celle du chiffre d'affaires (+11,7 %). Les opérations taxables au taux normal de TVA de 20 % concernent la majorité des produits ou services. Elles représentent 76 % du montant total du chiffre d'affaires taxable à la TVA (+1,1 point par rapport à 2020). Elles ont connu une hausse de 13,8 % entre 2020 et 2021. En revanche, les ventes de produits imposés au taux de TVA de 5,5 % ont progressé de 4,5 % sur la même période. Cela s'explique par le fait que les ménages avaient privilégié les achats de produits de première nécessité imposés au taux de 5,5 % pendant les périodes de confinement. Les habitudes de consommation en 2021 retrouvent ainsi un niveau proche de celles d'avant-crise.

**Graphique 2 Décomposition du chiffre d'affaires 2021 selon le taux de taxation à la TVA (en milliards d'euros)**



**Lecture :** En 2021, les entreprises ont déclaré 627 milliards de chiffre d'affaires taxable au taux de TVA de 5,5 %.

**Champ :** Entreprises déposant une déclaration de TVA.

**Source :** Fichier des déclarations de TVA relatives à l'année 2021.

**Tableau 2 : Répartition du chiffre d'affaires et de la TVA économique par catégorie d'entreprises et leur évolution entre 2020 et 2021**

Catégorie de l'entreprise	Très petites entreprises (TPE)	Petites et moyennes entreprises (PME)	Entreprises de tailles intermédiaires (ETI)	Grandes Entreprises (GE)	Ensemble
Nombre d'entreprises déposant une déclaration de TVA (en milliers)	3 659,1	244,6	10,5	0,3	3 914,5
Part des redevables payant de la TVA (en %)	73,0	79,8	70,0	70,8	73,4
Chiffre d'affaires (en Md€)	779,6	1 572,5	2 015,3	1 126,5	5 493,9
Evolution du chiffre d'affaires (en %)	13,7	10,9	12,3	10,4	11,7
TVA économique (en Md€)	25,8	61,2	52,9	24,3	164,3
Evolution de la TVA économique (en %)	9,3	9,1	11,0	10,5	10,0
TVA économique incluant la "TVA pétrole"	25,9	61,6	60,5	28,4	176,4

**Note :** La taille des entreprises est déterminée selon le décret n°2008-1354 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

**Lecture :** 300 grandes entreprises ont déclaré 1 115,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires et ont dégagé une TVA économique de 23,9 milliards d'euros.

**Champ :** Entreprises déposant une déclaration de TVA.

**Source :** Fichier des déclarations de TVA relatives à l'année 2021.

## 59 milliards d'euros de crédit de TVA générés par un quart des entreprises

Parmi les 3,9 millions d'entreprises ayant déposé une déclaration de TVA, 1,0 million ont généré un crédit de TVA, pour un montant total de 59,4 milliards d'euros en 2021, contre 53,5 milliards d'euros en 2020. Il s'agit d'entreprises qui déduisent plus de TVA qu'elles n'en collectent dans le cadre de leurs activités sur l'ensemble de l'année (ex : les entreprises exportatrices). Le crédit de TVA généré en 2021 est supérieur à celui de 2020 car l'activité des entreprises créditrices a également repris en 2021. Les entreprises ont demandé 60,7 milliards d'euros de remboursement de crédit de TVA en 2021. Ce montant remboursé est supérieur

au crédit généré notamment car les entreprises disposent parfois de « stock » de crédit de TVA des années antérieures dont elles peuvent demander le remboursement par la suite.

Les montants de remboursement de crédit de TVA demandés sont très hétérogènes selon le montant du chiffre d'affaires déclaré par les entreprises. En effet, les 10 % d'entreprises ayant les chiffres d'affaires les plus élevés déclarent 88 % du montant total du crédit de TVA, soit un crédit de TVA moyen de 451 000 euros par entreprise concernée. Les autres entreprises, soit 90 % des entreprises ayant généré un crédit de TVA, déclarent un crédit moyen de 10 500 euros environ.

### Encadré 2 : La TVA économique, définition et calcul

La plupart des opérations commerciales, industrielles ou agricoles sont imposables à la TVA. Les entreprises versent à l'Etat la différence entre la TVA perçue sur leurs ventes, moins celle payée sur les achats des biens et services nécessaires à leur activité. Pour connaître le montant à payer ou le montant de la créance, chaque entreprise calcule la différence entre la TVA collectée dans le cadre de ses relations avec ses clients et la TVA déductible relative à ses opérations réalisées avec ses fournisseurs:

La **TVA collectée** correspond à la TVA encaissée par l'entreprise sur le prix de vente facturé.

$$TVA\ collectée = \text{prix de vente HT} * \text{taux de TVA applicable.}$$

La **TVA déductible** correspond à la TVA payée par l'entreprise sur les achats nécessaires à son activité économique (consommations intermédiaires, investissements, etc.).

$$TVA\ déductible = \text{prix d'achat HT} * \text{taux de TVA applicable.}$$

La **TVA à payer** par chaque redevable légal correspond à la différence entre la TVA collectée et la TVA déductible. La TVA à payer à l'Etat représente ainsi la taxe calculée sur la valeur ajoutée.

$$TVA\ à\ payer = TVA\ collectée - TVA\ déductible$$

Lorsque la TVA déductible est supérieure à la TVA collectée, il y a un excédent de TVA déductible appelé « **crédit de TVA** ». Le crédit de TVA peut être reporté sur les déclarations de TVA suivantes ou peut être remboursé sous certaines conditions.

$$Crédit\ de\ TVA = TVA\ déductible - TVA\ collectée$$

Selon le régime d'imposition de la TVA auquel elle appartient, une entreprise peut déposer une déclaration de TVA relative à une période mensuelle, trimestrielle ou annuelle. Au cours d'une même année, une entreprise peut à la fois avoir une TVA à payer au titre de certains mois et un crédit de TVA au titre d'autres mois. **La TVA économique** générée par une entreprise correspond à la différence entre les montants de la TVA à payer et les montants de crédit de TVA déclarés au cours de l'année.

Rédacteur : Olivier Arnal